

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 15 septembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites de concours pour le recrutement dans le corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

NOR : DEVK1124968A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 15 septembre 2011, est autorisée au titre de l'année 2012 l'ouverture des concours interne et externe pour le recrutement dans le corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

La période d'inscription débutera le mardi 4 octobre 2011 et se clôturera le mercredi 9 novembre 2011.

Les épreuves écrites sont fixées au mardi 6 mars 2012.

Le nombre total de places offertes aux concours interne et externe fera l'objet d'un arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable des transports et du logement.

Dépôt des dossiers

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur le formulaire spécifiquement établi pour ces concours.

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition, adressée exclusivement auprès de la DDT (direction départementale des territoires), de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou du CVRH (centre de valorisation des ressources humaines) de votre centre d'examen, puisse être oblitérée à la date du mercredi 9 novembre 2011 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier déposé après cette date ou parvenant au bureau ATET4 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au mercredi 9 novembre 2011 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

Nota. – 1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- sur internet à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr, onglet « concours et formations », rubrique « concours », puis « e-Recrutement » ;
- sur l'intranet pour les agents du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2/>, rubrique « concours et examens ».
- par lettre ou visite : auprès de la DDT (direction départementale des territoires), de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou du CVRH (centre de valorisation des ressources humaines) du lieu de résidence du candidat.

2. La période d'inscription débutera le mardi 4 octobre 2011 et se clôturera le mercredi 9 novembre 2011.

L'inscription s'effectue :

a) Soit par téléchargement du dossier d'inscription ou par téléinscription :

- www.developpement-durable.gouv.fr, onglet « concours et formations », rubrique « concours », puis « e-Recrutement », onglet « inscriptions » ou « téléinscriptions » ;
- via l'intranet pour les agents du ministère à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2/>, rubrique « concours et examens ».

b) Soit par lettre ou visite :

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 grammes, en précisant à quel concours vous souhaitez vous inscrire. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.